



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2020 - 04		
Avis direct (expert délégué) Date : 27/01/2020	Objet : Dépose d'un nid de Cigogne blanche présent sur un pylône électrique sur la commune d'IMLING (57) - ENEDIS	Avis : Favorable sous condition

Contexte

Un couple de Cigogne blanche (*ciconia ciconia*) a construit un nid sur un pylône de ligne électrique de 20 000 V situé sur la commune d'IMLING (département de la Moselle). Ce pylône alimente plusieurs villages et une partie de la ville de Sarrebourg.

Des incidents se sont produits au cours de la saison de reproduction 2019 aussi afin d'éviter que le nid ne perturbe l'alimentation électrique, cette demande est présentée par ENEDIS pour la dépose de ce nid et la mise en place d'un système anti-retour efficace.

Il n'est pas envisagé de mesure compensatoire, la commune accueille déjà une vingtaine de nids, l'espèce est donc déjà bien présente sur la commune.

Cette opération sera réalisée hors période de nidification et la LPO Grand Est encadrera les opérations à la fois de dépose des nids et de mise en place des mesures compensatoires

Question au CSRPN

le projet de dépose des nids de cigogne a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

Supports de réflexion

- Cerfas n° 13 614*01 en date du 18 décembre 2019
- annexe technique en date du 18 décembre 2019

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Le dossier est précis. La dépose du nid et l'installation des systèmes anti-retour seront réalisés pour le 15 février 2020 et non le 31 mars 2020 comme le précise le CERFA. En effet, depuis quelques années, des cigognes sont observées régulièrement sur les nids en février et il faut tenir compte de cette évolution de la phénologie. Vu le contexte de la population nicheuse sur ce secteur, il n'y aura pas de compensation.

Avis du CSRPN

Favorable avec un délai d'intervention fixé au plus tard le 15 février 2020.

Bruno FAUVEL
Expert-délégué, vice-président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est